

Colloque : « Le formulaire dans tous ses états »



Université Laval - 16 mai 2022

Coorganisé par les professeurs Michelle Cumyn, Sylvette Guillemard et Mélanie Samson ainsi que la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon et les Journées d'étude sur la méthodologie et l'épistémologie juridique

Avec le soutien de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon, le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), la Faculté de droit et l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA)

Chaire de rédaction juridique
Louis-Philippe-Pigeon

Faculté de droit



UNIVERSITÉ
LAVAL



CAIJ

CRSH  SSHRC

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada



IDÉA

Institut d'éthique appliquée
de l'Université Laval

Depuis fort longtemps, des formulaires sont utilisés pour simplifier et accélérer la pratique du droit. Plus encore que l'imprimé, l'environnement numérique s'avère propice à leur prolifération. Que penser de l'emprise des formulaires sur le quotidien des praticiens et des justiciables ? Quelles sont leurs fonctions et quelle est leur autorité juridique ?

L'évènement sur les formulaires et le droit souhaite explorer les tribulations du formulaire dans différents systèmes juridiques et à différentes époques. À ses origines, le formulaire revêtait une forme souple que chacun pouvait adapter à ses besoins. De nos jours, formulaire et formalisme semblent aller de pair. Tous les champs du droit sont concernés, ne serait-ce que potentiellement, par la multiplication des formulaires, en particulier le droit fiscal, le droit de la santé, le droit administratif, le droit des contrats et la procédure civile.

Le formulaire influence tant la forme que le fond du droit. La langue du droit évolue, puis se fixe du fait de sa standardisation. La disposition matérielle, le nombre limité de mots et les rubriques préétablies qui modèlent le propos ont des conséquences esthétiques sur le discours juridique.

Par ailleurs, la mise en œuvre de façon répétitive, encadrée, pour tout dire rigide, d'une norme en affecte le contenu. Que reste-t-il alors de l'autonomie de la volonté, de l'individualisation de la norme, de la responsabilité des décideurs et des professionnels du droit ? La tendance actuelle vers l'application automatisée du droit convoque la réflexion juridique fondamentale de même qu'un questionnement éthique, qu'il semble intéressant d'aborder sous l'angle du formulaire.

Sylvette Guillemard

Michelle Cumyn

Mélanie Samson

Première séance :

Pourquoi les formulaires ? Autorité et fonction

Sylvio Normand **La formule dans la pratique quotidienne du droit, de 1764 à 1840**

Professeur

Université Laval

Malgré la grande liberté dont ils disposent dans la rédaction des actes, les juristes au Québec s'en remettent depuis longtemps à des formules ainsi qu'à des recueils de formules, appelés formulaires. À l'époque, ceux-ci répondaient à deux objectifs principaux, proposer un modèle conforme à l'état du droit et assurer une standardisation pour faciliter la rédaction et la gestion des actes. Le professeur Sylvio Normand offre une présentation des formules et formulaires utilisés à l'époque de la colonie par les notaires lors de la rédaction de leurs actes, mais aussi par les avocats et officiers de justice pour les actes de procédure judiciaire. L'introduction de l'imprimerie, à partir de 1764, favorisa le passage de la formule manuscrite à la formule imprimée et eut un impact immédiat dans la pratique.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence du professeur Sylvio Normand.

Violaine Lemay

Professeure

Université de

Montréal

Le formulaire : impact transversal donc analyse transversale

Les questions posées par le formulaire font ressentir le besoin d'un retour à une pensée transversale. Pour penser l'emprise du formulaire sur le quotidien des praticiens et des justiciables, pour comprendre leurs tribulations historiques, leurs fonctions et leurs effets aujourd'hui, il faut refuser posément le réflexe dominant, qui est de morceler le thème en micro-spécialités pour les additionner ensuite. Le phénomène juridique transversal appelle, par nature, l'idéal interdisciplinaire dans sa radicalité.

Dans cette présentation, la professeure Violaine Lemay offre quelques exemples de ces questions posées par les formulaires et de ce regard transversal, empreint de distance, qu'il convient de prendre pour les aborder. L'ensemble contextuel révèle aussi ce paradoxe : si les praticiens de longue date se montrent clairement engagés pour « défendre le droit » lorsque la pratique incontrôlée du formulaire numérique risque de dérapier, les professeurs de droit

tendent au contraire à se représenter eux-mêmes comme « impuissants » devant le cours du juridique.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Marie-Andrée
Jacob
Professeure
Université de
Leeds

Lire les formulaires sans lire : une ethnographie du droit et ses artefacts

La professeure Marie-Andrée Jacob propose de réexaminer les données recueillies dans le cadre d'un projet de recherche mené sur le consentement des patients dans deux hôpitaux occidentaux et de s'intéresser à un nouveau projet d'étude mené autour de la carte du don d'organe. Elle propose une étude de ces documents pour leur matérialité, sans égard à leur contenu, à travers un éclairage ethnographique. Ces formulaires, incomplets par essence, sont intéressants quant à l'information qui ne s'y trouve pas, quant aux trous laissés à remplir.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence de la professeure Marie-Andrée Jacob.

Khashayar
Haghgouyan
Professeur
Université Laval

Les formulaires et le droit fiscal

Les formulaires sont partout en droit fiscal québécois. Ils constituent un outil incontournable tant pour les autorités fiscales que pour les contribuables. Les premières ont le fardeau de traduire la législation fiscale en des termes tangibles et accessibles au contribuable. Les seconds ont la charge de représenter l'image fidèle de leurs activités imposables.

Par le service de déclaration mis en place par ces formulaires, les autorités fiscales tentent d'empêcher la planification fiscale rétroactive, principe fondamental au droit fiscal. Pourtant, ces formulaires peuvent parfois constituer des opérations d'évitement. Accessoires des règles, ils se trouvent alors avoir une influence sur le principal, à savoir le fardeau fiscal.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Deuxième séance :

Qu'est-ce qu'un formulaire ? La forme et le fond

Isabelle Pingel
Professeure
Université Paris
I

Le mandat d'arrêt européen

Le mandat d'arrêt européen a été institué en 2002 pour pallier les difficultés de la procédure d'extradition relevant de la Convention européenne de 1957, à la fois quant au fond, à la forme et à la méthode. S'agissant de la méthode, le mandat d'arrêt cherche à optimiser la nouvelle procédure en se présentant sous la forme d'un formulaire. La communication de la professeure Isabelle Pingel offre un aperçu du contenu de ce formulaire. Celui-ci comporte des éléments relatifs à l'identité de la personne mise en cause et à la nature des infractions reprochées. Un manuel, publié par la Commission européenne, détaille la manière de le compléter. Bien que le formulaire soit une « formule gagnante », il n'est pas une « formule magique » ; il se heurte à deux limites principales : ni le remplir, ni le traduire n'est toujours exempt de sérieuses difficultés.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Jacinthe
Plamondon
Professeure
Université Laval

« Être entendu(e) » : la parole et les formulaires en procédure civile québécoise

De nombreux « modèles » d'actes de procédure ont été établis par le ministère de la Justice en relation avec le *nouveau Code de procédure civile du Québec* ou développés par la Cour supérieure et la Cour du Québec pour favoriser la gestion des instances. Ces modèles s'insèrent dans le processus de communication entre les parties, mais aussi entre le tribunal, les parties et leurs représentants. La professeure Jacinthe Plamondon, par sa présentation, propose une réflexion autour de l'impact de l'utilisation de tels formulaires sur les échanges et sur la production du discours des acteurs impliqués dans le processus judiciaire. L'appétence sociale ou judiciaire pour l'utilisation de formulaires doit être questionnée, car s'ils permettent une amélioration et une simplification de la gestion de l'instance, ils modifient par la même occasion la perception que l'on a du système judiciaire.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaine YouTube de la Chaire.

Monica Popescu
Professeure
Université Laval

Le principe *audi alteram partem* à l'épreuve du formulaire

Le formulaire joue un rôle considérable dans les décisions des autorités administratives. Par exemple, lorsque le justiciable présente une demande d'autorisation auprès de l'administration, il doit généralement utiliser un formulaire. Dans sa présentation, la professeure Popescu propose d'étudier le formulaire dans le cadre d'une procédure particulière en droit québécois de l'immigration, la demande de parrainage, permettant aux résidents du Québec de parrainer leurs parents de nationalité étrangère. Pour déposer une telle demande, il est nécessaire de remplir une série de formulaires. Bien que ces derniers aident, à la fois, le justiciable à présenter une demande complète et claire et l'administration à standardiser les informations et à traiter les demandes de manière rapide et efficace, le formulaire présente des inconvénients majeurs dans le cadre des dossiers atypiques. Le principe *audi alteram partem*, un principe « vénérable » provenant de la common law, et codifié en droit québécois dans la *Loi sur la justice administrative*, qui invite au dialogue entre l'administration et l'administré, permet de répondre à ces difficultés. Dans le dossier présenté, le respect du principe aurait pu aisément régler le problème de communication créé par le formulaire.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaine YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence de la professeure Monica Popescu.

Troisième séance :

Ami ou ennemi du droit ? Formalisme et standardisation

Isabelle Sayn
Directrice de
recherche
CNRS (Lyon)

L'utilisation d'outils d'aide à la décision par les juges français : l'efficacité et l'égalité de traitement face à l'individualisation de la justice

Les formulaires répondent à une logique de droit quérable, à une logique de rationalisation de l'activité administrative ainsi qu'à une logique de simplification. La question qui anime la professeure Isabelle Sayn est celle de savoir s'il s'agit d'une simplification des démarches dans l'intérêt des usagers ou bien de simplification du processus décisionnel dans l'intérêt des autorités décisionnelles. Pour tenter de répondre à cette question, elle s'appuie sur un exemple, les outils d'aide à la décision utilisés en matière de pension alimentaire pour enfants en France. En cette matière, les formulaires, en tant qu'outils d'aide à la décision, facilitent l'externalisation de la décision en renversant en quelque sorte la responsabilité décisionnelle vers l'utilisateur et en limitant la visibilité des espaces de décision. La pratique utilisée a pour effet de supprimer les oppositions d'intérêts, d'éviter la naissance de différends et donc de favoriser la disparition d'un tiers pour trancher le litige. En cela, il est possible de se demander si l'utilisation des formulaires n'est pas une façon de faciliter le travail non pas des usagers, mais bien plutôt des autorités décisionnelles.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence de la professeure Isabelle Sayn.

Séverine
Menétrey
Professeure
Université du
Luxembourg

Les formules et formulaires magiques de la procédure civile européenne

Il existe de nombreux formulaires en procédure civile européenne occupant des fonctions diverses, fonction de communication entre autorités, fonction de communication entre les parties ou auprès de la juridiction, ou encore fonction de certification de la décision. Toutefois, le statut juridique de ces formulaires reste incertain. Un survol de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union

Européenne montre que ces formulaires ont une portée variable. Par la généralisation de l'utilisation de formulaires, la commission européenne cherche à créer une justice intégrée pour que ni la langue, ni la diversité, ni le formalisme des procédures nationales ne soient des obstacles au bon fonctionnement du marché. On perçoit, derrière cette « formularisation », une obsession pour la création d'un marché commun de la justice. Toutefois, la fréquente saisine de la Cour de justice dans le cadre de la mise en œuvre de ces formulaires montre qu'ils ne sont peut-être pas une simple formule magique.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence de la professeure Séverine Menétrey.

Christelle
Landheer-
Cieslak
Professeure
Université Laval

Les directives médicales anticipées au Québec : quand le formulaire prescrit par le ministre de la Santé et des Services Sociaux (re)fait la loi...

Les directives médicales anticipées et le nouveau régime mis en place au Québec par la *Loi concernant les soins de fin de vie*, en vigueur depuis le 10 décembre 2015, tentent de permettre à la personne encore apte d'exprimer ses volontés pour que celles-ci soient respectées au moment où elle deviendra inapte. Ces directives peuvent être faites notamment devant témoin au moyen d'un formulaire prescrit par le ministre. La professeure Christelle Landheer-Cieslak offre une présentation de ce formulaire et ouvre la réflexion quant aux différents enjeux juridiques, éthiques et cliniques qu'il suscite. Tout en réduisant de manière significative la portée de la loi, ce formulaire se révèle d'application encore très incertaine : il s'adapte mal à la complexité des situations cliniques et malgré les efforts du comité ministériel et interdisciplinaire qui l'a conçu, il présente de potentiels risques de conflit entre la famille et le personnel soignant. Face à une question aussi existentielle et fondamentale que le respect des volontés du majeur une fois devenu inapte, les membres du comité responsable de mettre en place ce formulaire n'étaient-ils pas face à une mission impossible ? Comment anticiper des situations cliniques éventuellement à venir dont la singularité est inconnue ?

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence de la professeure Christelle Landheer-Cieslak.

Reza
Moradinejad
Professeur
Université Laval

Les vices et les vertus des contrats formulaires

Le contrat formulaire, contrat dont la forme est imposée par l'autorité publique, se retrouve au Québec principalement dans trois domaines, en droit de la consommation, dans le cadre des baux de logement et en matière de transactions immobilières. Introduit notamment dans un objectif protectionniste, le formulaire peut présenter plusieurs avantages. Un formulaire, établi ou vérifié par les autorités publiques, peut inspirer la confiance chez les contractants profanes et vulnérables grâce à la structure qu'il apporte. De plus, l'acte instrumentaire peut devenir un outil pédagogique visant à corriger l'asymétrie d'information entre les deux contractants, en forçant notamment le commerçant à la transparence financière. Par ailleurs, outre la réduction des coûts de transactions pour les deux parties, ces contrats formulaires auront également pour effet d'harmoniser les pratiques contractuelles et, ainsi, faciliteront l'interprétation des contrats par les tribunaux. En revanche, un formulaire imposé par l'autorité publique peut devenir source de confusion, en particulier quant à la place laissée à la liberté contractuelle. Les parties auront du mal à distinguer les clauses qui ne sont qu'une transcription des dispositions supplétives de celles qui véhiculent une règle impérative.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaine YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence du professeur Reza Moradinejad.

Quatrième séance :

Les formulaires et l'évolution du droit ? Les enjeux de la technique

Eric Fokou
Étudiant au
doctorat
Université Laval

Le formulaire du contrat d'adhésion ou la fabrique des contrats volontairement involontaires

Par sa présentation, M. Eric Fokou vise à questionner ce qu'est devenu le contrat en ce début du XXI^e siècle, dans le contexte où le contrat d'adhésion, par la pratique du formulaire, constitue le modèle prédominant. Il propose de revenir aux origines des formulaires, dans l'ancien droit romain, où ceux-ci ont été inventés pour garantir la validité de l'acte et surtout le consentement des parties. La modernité industrielle et économique, influencée par la taylorisation, a conduit à user du formulaire comme technique d'accélération du temps contractuel et ainsi d'en faire un outil d'alinéation de la volonté. Une telle technique peut être critiquée en ce qu'elle dénature le contrat censé être un accord de volonté(s) entre les parties, fruit de la négociation et du dialogue.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaîne YouTube de la Chaire.

Paolo Comoglio
et Elena Grasso
Professeur(e)s
Université de
Gênes

Formulaires, intelligence artificielle et *online legal technology companies* : évolution ou révolution ?

L'évolution technologique exerce sur le droit une influence avérée, mais dont les termes concrets restent à déterminer. On assiste à une véritable consumentisation des formulaires venant alors concurrencer les professions juridiques. Ces formulaires sont perçus par le consommateur comme des outils à la fois économiques, simples et rapides permettant de remplacer certains acteurs juridiques tels que les avocats (dans une sorte d'ubérisation de services juridiques). Les nouvelles technologies numériques rendent très probable la possibilité d'user bientôt de « formulaires intelligents ». Une telle utilisation des systèmes d'intelligence artificielle est source de problématiques juridiques, en particulier quant à la personne pouvant être considérée comme responsable civilement des complications pouvant éventuellement survenir à la suite de l'utilisation d'un tel formulaire.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaine YouTube de la Chaire.

Consultez [le Powerpoint](#) de la conférence des professeur(e)s Paolo Comoglio et Elena Grasso.

Brigitte Roy
Notaire et
chargée
d'enseignement
Université Laval

Quand le formulaire est le support du consentement

Me Brigitte Roy souhaite attirer l'attention sur certaines pratiques impliquant des formulaires qui s'insinuent dans la profession notariale au Québec et qui peuvent s'avérer inquiétantes. En matière de sûretés, des institutions financières préparent des formulaires et en délèguent la gestion à des centres de traitement de dossiers pour ensuite faire intervenir un notaire délégué pour la seule étape de lecture et de réception de la signature du débiteur. Se développe également la confection en ligne de testaments et de mandats de protection notariés, proposés par des non juristes, générés au moyen de formulaires. Là encore, le notaire ne se situe qu'en fin de processus afin que ces documents soient reçus en minute. Ce faisant, ces pratiques réduisent de manière considérable le rôle-conseil du notaire si celui-ci ne fait que recevoir un consentement préalablement exprimé sur un formulaire. En cela, l'utilisation de ces formulaires peut laisser craindre une atteinte à l'authenticité de l'acte et ainsi entraîner des risques quant à la protection du justiciable. L'arrivée récente de l'acte notarié technologique conclu à distance, mis en place comme mesure d'urgence en raison de la pandémie, comporte également des enjeux similaires pour la profession notariale.

Retrouvez [la vidéo de cette conférence](#) sur la Chaine YouTube de la Chaire.